



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 21.10.2021

Numéro de publication: HR02-1005317344

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Construction Finance SA, Fribourg, nouveau Hauterive (FR)

Construction Finance SA
c/o Grégory Seydoux
Impasse de l'Onlion 4
1725 Posieux

Jusqu'ici
Rue Saint-Pierre 6 b
1700 Fribourg

Construction Finance SA, à Fribourg, CHE-102.555.893 (FOSC du 18.05.2021, p. 0/1005184399). Siège transféré à Hauterive (FR). Nouvelle adresse: Impasse de l'Onlion 4, c/o Grégory Seydoux, 1725 Posieux. But complet: la société a pour but: de participer avec ses fonds propres, ou ceux de tiers, au financement de tous projets de construction de routes, immeubles, d'usines et locaux commerciaux ou parking; d'une manière générale, elle peut exercer toutes activités liées à la construction, à l'industrialisation et au financement; acquérir des biens immobiliers, faire des transactions immobilières à l'exclusion des opérations prohibées par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE); exploiter des usines; la fabrication et la distribution d'éléments et matériaux destinés à la construction immobilière; l'import et l'export d'éléments et matériaux destinés à la construction immobilière. La société peut exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, mobilière ou immobilière, en relation directe ou indirecte avec son but ou apte à le favoriser, en Suisse et à l'étranger. La société peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger et peut participer à toute entreprise ayant un rapport direct ou indirect avec son but en Suisse et à l'étranger. Elle peut acquérir, construire, gérer ou vendre des immeubles et terrains en Suisse (à l'exclusion de toutes opérations soumises à la LFAIE) ainsi qu'à l'étranger. La société peut exercer toute activité appropriée pour son développement et la réalisation de ses buts. Restriction de transmissibilité des actions selon statuts. Communication aux actionnaires: lettre recommandée, télécopie, courrier électronique ou FOSC. Par décision de l'assemblée générale du 12.10.2021, les statuts de la société ont été adaptés à la conversion des actions au porteur en actions nominatives de par la loi du 01.05.2021, après la conversion d'office inscrite le 18.05.2021. Statuts modifiés le 12.10.2021.

Registre journalier no 8039 du 18.10.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 94, Date: 18.05.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg